



## Réunion du Conseil Municipal du vendredi 17 décembre 2021 à 19 h 00

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf novembre à 19h00 le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard LERAY, Maire.

Etaient présents : Américo DA SILVA - Annick DEMENUS - Serge DOSDA - Philippe HANRION – Jean-Paul LAUER – Charly LOUIS - Nadine MACRELLE - Régine MATHOUILLOT - Gilbert MONELLE – Myriam TESSARI - Olivier ZDUN - Alan ZECH – formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Yann KNIPPER - Nadia HAMAMA

Secrétaire de séance : Gilbert MONELLE

---

### Ordre du jour

- (1) Aménagement places parking - rue du Poitou et rue de Berry
- (2) Réfection d'enrobé - rue de la mairie
- (3) Eclairage public – Amélioration énergétique
- (4) Déclassement d'une partie d'une voie communale – Rue de Savoie
- (5) BP COMMUNE M14 – DM n°3
- (6) DIVERS

---

### 46/2021- Aménagement places parking - rue du Poitou et rue de Berry

Vu les conditions de stationnement à la cité, il est décidé de réaménager les places de parking autour de l'aire de jeux rue du Poitou et Rue du Berry.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents de :

- retenir le devis de la Sté MOLARO d'un montant de :  
35 971.56 € H.T.                      43 165.87 € T.T.C.
- Solliciter une subvention de l'Etat dans le cadre de la D.E.T.R.
- Solliciter une subvention du département de la Moselle au titre d'AMBITION 2020-2025
- Prévoir le plan de financement comme suit :
  - Devis total : 35 971.56 € H.T.
  - Subvention sollicitée DETR : 10 791.47 € (30% ht)
  - Subvention sollicitée AMBITION : 12 590.05 € (35% ht)
  - Part communale : 12 590.05 € H.T.
- Mandater le maire à signer tous les documents s'y afférents.
- Dit que les crédits seront prévus au BP 2022 de la commune

#### **47/2021- Réfection d'enrobé - rue de la mairie**

Le revêtement des usoirs rue de la mairie est dégradé, il est décidé de procéder à la réfection des enrobés.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents de:

- retenir le devis de la Sté MOLARO d'un montant de :  
10 482.81 € H.T.                      12 579.38 € T.T.C.
- Solliciter une subvention de l'Etat dans le cadre de la D.E.T.R.
- Prévoir le plan de financement comme suit :
  - Devis total :    10 482.81 € H.T.
  - Subvention sollicitée DETR :                      5 241.41 € (50% ht)
  - Part communale :                                      5 241.40 € H.T.
- Mandater le maire à signer tous les documents s'y afférents.
- Dit que les crédits seront prévus au BP 2022 de la commune

#### **48/2021- Eclairage public – Amélioration énergétique passage en LED**

Afin de réduire les dépenses liées à l'éclairage public, il est proposé de réaliser une opération de rénovation basse consommation de l'éclairage public existant avec le passage en LED des candélabres rue de la Foret, rue de la Scierie, rue des Lilas et Rue du Moulin, soit 49 points lumineux.

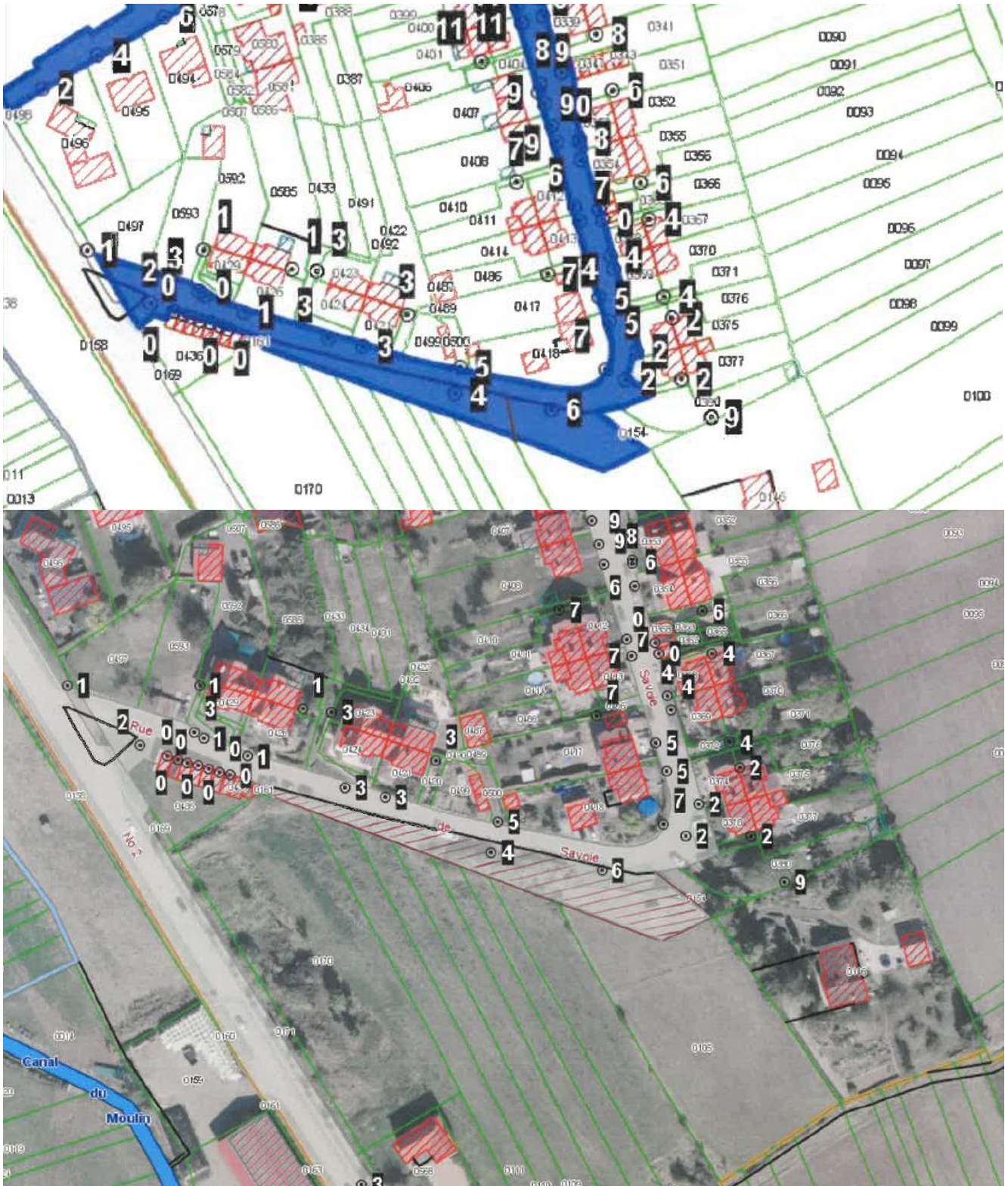
Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents de:

- retenir le devis de la Sté TRASEG CITEOS d'un montant de :  
35 739.86 € H.T.                      42 887.83 € T.T.C.
- Solliciter une subvention de l'Etat dans le cadre de la D.E.T.R.
- Solliciter une subvention du département de la Moselle au titre d'AMBITION 2020-2025
- Prévoir le plan de financement comme suit :
  - Devis total :    35 739.86 € H.T.
  - Subvention sollicitée DETR :                      10 721.96 € (30% ht)
  - Subvention sollicitée AMBITION :              12 508.95 € (35% ht)
  - Subvention SISCODIPE
  - Part communale :                                      12 508.95 € H.T.
- Mandater le maire à signer tous les documents s'y afférents.
- Dit que les crédits seront prévus au BP 2022 de la commune

#### **49/2021 – Désaffectation et Déclassement d'une partie d'une voie communale – Rue de Savoie**

CONSIDERANT que la partie de la voie communale rue de Savoie, matérialisée sur le plan annexé, n'a jamais été affectée à l'usage direct du public et n'est pas affectée à ce jour à l'usage direct du public.

CONSIDERANT que cette partie de la voie communale n'a jamais été affectée à une mission de service public et n'est pas affectée à ce jour à une mission de service public.



Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents de:

- DECLASSER la partie de la voie communale rue de Savoie comme indiqué sur le plan annexé
- ACCEPTE que ce terrain appartienne désormais au domaine privé de la Commune de ELZANGE
- MANDATE le maire à signer tous les documents s'y afférents.



**50/2021 – BP COMMUNE M14 DM n°3**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de la commune 2021,

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2021:

✓ **Section de fonctionnement – Dépenses**

Chapitre 011 – Charges à caractère général :

Article 60621 – Combustibles – 5 000.00€

Chapitre 65 – Autres charges gestion courante :

Article 65548 – Autres contributions. + 5 000.00€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil municipal :

- ACCEPTE d'effectuer ces décisions modificatives

**INFORMATIONS DIVERSES**

- *Travaux feux carrefour du Moulin - signalisation*
- *Choix retenu par le SIAU pour la répercussion du cout des ADS*

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

*Les conseillers municipaux*

Américo DA SILVA

Annick DEMENUS

Serge DOSDA

Nadia HAMAMA

Philippe HANRION

Yann KNIPPER

Absente excusée

Absent excusé

Jean-Paul LAUER

Gérard LERAY

Charly LOUIS



Nadine MACRELLE

Régine MATHOUILLOT

Gilbert MONELLE

Myriam TESSARI

Olivier ZDUN

Alan ZECH